

VARIETES

I PARUTIONS

Norbert Rouland et Jean Benoist *Voyages aux confins du droit – Entretiens*

Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence (2012) 264 pages.

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre Norbert Rouland, qui enseigne l'anthropologie juridique à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, tout en y dirigeant un Master de droit de l'art, et Jean Benoist, un médecin devenu anthropologue, longtemps professeur dans cette Faculté.

Ce livre se présente sous la forme d'entretiens, où Jean Benoist questionne Norbert Rouland sur ses activités d'enseignant-chercheur. Il est d'une lecture très aisée, accessible aux non juristes. Il présente deux originalités.

Tout d'abord, il dessine le croisement entre deux trajectoires d'origines différentes, mais convergeant vers l'anthropologie. Norbert Rouland, romaniste de formation, part du droit et de son histoire pour aller vers le droit positif et l'anthropologie juridique. Jean Benoist, qui fut médecin à l'Institut Pasteur, s'oriente de la médecine vers l'anthropologie de la santé, entendue dans un sens très large, qui inclut souvent des problèmes d'ordre religieux. De ce croisement résultent bien des similitudes, notamment dans la volonté de comprendre en profondeur le fonctionnement des sociétés humaines dans leur diversité. Mais aussi des divergences (par exemple sur la croyance religieuse), que les auteurs ne cherchent pas à dissimuler ou minimiser.

Par ailleurs, en raison de la volonté clairement affichée de Norbert Rouland, ces entretiens mettent en lumière les ressorts d'ordinaire cachés au lecteur des activités d'un chercheur et de ses choix scientifiques, de leur part de subjectivité. Celle-ci s'enracine dans des circonstances de la vie privée et des évolutions personnelles. Norbert Rouland se livre sans réticence aux questions de Jean Benoist sur son origine sociale, son milieu familial, ses doutes et ses certitudes. Il insiste également sur les rencontres qui ont compté dans sa vie: l'éditeur Hubert Nyssen; le spécialiste de l'Arctique, Jean Malaurie; son directeur de thèse, Lionel Robert Ménager.

L'ouvrage comporte trois parties. La première est consacrée à une description à caractère ethnologique du milieu des professeurs de droit. La deuxième aux expériences de terrain de Norbert Rouland, où l'Arctique tient une place privilégiée. Dans la troisième, sans doute la plus intime, Norbert Rouland fait état

de ses conceptions sur l'amour maternel, le sens de l'art, et ce qu'il nomme «*L'empreinte de Dieu*».

Ce livre attachant et souvent émouvant se clôt sur deux essais de Norbert Rouland: *Les homologues entre le droit et les arts*, où l'auteur établit des correspondances troublantes entre le droit, la musique et la peinture ; un autre, où il décrit *L'émergence historique des femmes artistes*, une approche spécifique de l'histoire plus générale de la condition féminine.

Sylvie André *Le Récit, Perspectives anthropologique et littéraire*

Collection Unichamp Essentiel, Editions Honoré Champion, 308 pages, ISBN : 978-2-7453-2293-7, Paris, 2012.

A l'heure du *narrative turn* et de la prolifération des formes peut-on postuler l'existence d'un canon qui serait le Récit? Suivant en cela l'orientation actuelle des études culturelles, cet ouvrage tente de répondre à cette question en évitant de l'enfermer dans les limites des études littéraires et des théories occidentales.

Sylvie André met en résonance sinon en cohérence, les apports de l'anthropologie en matière de tradition orale et d'analyse culturelle avec ceux de la narratologie, de la sémiotique ou de l'histoire littéraire occidentale pour envisager la possibilité de l'existence d'un modèle narratif.

Celui-ci devra rendre compte de l'existence de systèmes stables de récits institutionnalisés (mythes, récits héroïques, récits axiologiques) en même temps que de leur évolution dans l'Histoire.

Il devra intégrer les fonctions sociales, le rôle cognitif mais aussi les dimensions esthétiques et fictionnelles des récits, quel que soit le type de société dans lequel ils apparaissent. Il permettra de circonscrire la sphère relativement limitée historiquement et synchroniquement du récit littéraire, d'éclairer ses liens génétiques avec le formidable développement des sciences humaines (Histoire, ethnologie, psychanalyse notamment).

Il devra affronter la problématique contemporain postmoderne de la fin de la narrativité ainsi que celle des nouveaux supports de la communication (télévision, internet, jeux vidéo par exemple).

Sinon de donner des réponses, cet ouvrage a pour ambition de faire le point sur toutes ces questions, en évitant autant que possible l'analyse étroitement ethnocentriste.

II SOUTENANCE DE THESE

Le 24 février 2012, Monsieur Hervé Lallemand, ATER à l'Université de la Polynésie Française, membre du laboratoire Gouvernance et Développement Insulaire- UPF- a soutenu et obtenu avec la mention 'Très honorable avec félicitation du Jury' sa thèse de Doctorat en Droit (Droit public - Droit de l'environnement):

L'Assistance Environnementale, nécessité et rôle en droit international de l'environnement et pour les petites Etats insulaires du Pacifique sud

Environmental Assistance, Necessity and Role in International Environmental Law and for the Small Island States in the South Pacific

Le jury était composé de:

Monsieur Stéphane Doumbé-Billé, Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (Co-directeur)

Monsieur Jean-Paul Pastorel, Professeur à l'Université de la Polynésie française (Co-directeur)

Monsieur Marc Debenne, Professeur à l'Université de la Polynésie française (Examineur)

Monsieur Michel Prieur, Professeur Emérite à l'Université de Limoges (Rapporteur)

Monsieur Frédéric Bouin, Maître de Conférence HDR, Université de Perpignan Via Domitia (Rapporteur)

Les Petits États Insulaires du Pacifique Sud (PEIPS) sont fortement menacés par de nombreux troubles environnementaux. Les catastrophes naturelles, technologiques et plus globalement les changements climatiques et la pollution mondiale peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour ces petites îles océaniques. Le risque de migration écologique de populations, voire même de «disparition» d'États est des problématiques d'ores et déjà évoquées. Ces périls sont d'autant plus dangereux que les PEIPS ne sont dotés que de moyens techniques ou financiers souvent limités voire inexistantes.

Les changements climatiques et la pollution mondiale sont présentés comme étant principalement la conséquence des activités des États les plus développés. Par conséquent, ces derniers participent à la mise en place d'une aide internationale, que ce soit pour faire face aux catastrophes les plus brutales (séismes, tsunamis,

etc.), mais aussi pour améliorer les perspectives d'adaptation aux changements climatiques des États les plus vulnérables.

Cette assistance internationale que ce soit dans son volet technique, financier, voire juridictionnel constitue indubitablement une solution. Pour autant, cette aide environnementale n'est actuellement qu'un mirage soumis au pouvoir discrétionnaire des États. Son effectivité est ainsi très variable et ne peut assurer des perspectives de survie durable pour les PEIPS.

Cette relative inefficacité appelle à la création d'un principe juridique unifié et cohérent en droit international de l'environnement, s'intégrant parfaitement dans la volonté de création d'une Organisation mondiale de l'environnement.

The Small Island States of the South Pacific (SISSP) are seriously threatened by many environmental issues. Natural and technological disasters, and the climate change and the global pollution can have catastrophic consequences for the small Pacific islands. The risks of environmental migrants or even "disappearance" of States are issues already mentioned. Environmental hazards are even more dangerous for the SISSP because of their limited technical and financial resources.

The climate change and the global pollution are primarily presented as the result of the activities of developed States. Therefore, they developed the implementation of international assistance. The objectives are to bring help for the most brutal disasters (earthquakes, tsunamis, etc.), but also to improve the prospects for adaptation to climate change for the most vulnerable States.

This international assistance both in its technical, financial, or judicial aspect is undoubtedly a solution. However, this environmental assistance is currently a nebulous principle entirely submitted to the goodwill of the States. Its present effectiveness cannot ensure the survival of the SISSP.

This relative inefficiency calls for the creation of a unified and coherent legal principle in international law of the environment. This principle fits perfectly with the project of creating a World Environment Organization.
